

**CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020 A 9H30**

N° 20 09 09

Rapporteur : Loïc JAMET

VŒU

**Fermeture du site Dresser-Rand au Havre
. Adoption**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-neuf septembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le onze septembre deux mille vingt s'est réuni à la Mairie d'Harfleur – Salle du Parc, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRÉSENTS : Mme Christine MOREL, Mme Sylvie BUREL, M. Dominique BELLENGER, M. Anthony DE VRIES, Mme Cindy ÉVRARD, M. Loïc JAMET, Mme Sabrina LEFEBVRE, M. Ousmane NDIAYE, M. Jean-François BUREL, Mme Élise ROGER, M. Samuel LEROY, Mme Julie LEMARCIS, M. Gilles DON SIMONI, Mme Sylvie DUCOEURJOLY, M. Jean-Pierre PEDRON, Mme Nathalie JARROUSSE, Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Franck GROUSSARD, Mme Aurélie REBEILLEAU, M. Jean-Marc NEVEU, Mme Coralie FOLLET.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Yvette ROMERO à Mme Christine MOREL, M. José GUTIERREZ à Mme Nathalie JAROUSSE, Mme Marjorie BELLENGER à Mme Sabrina LEFEBVRE, M. Yoann LEFRANC à M. Dominique BELLENGER, Mme Laurence AUDOUARD à Mme Cindy EVRARD, M. Nicolas NOUAILHAS à M. Gilles DON SIMONI, M. Rémi RENAULT à Mme Nacéra VIEUBLÉ.

ABSENTE EXCUSÉE SANS PROCURATION : Mme Justine DUCHEMIN

Conseillers Municipaux :

Conseillers Municipaux en exercice	29
Présents	21
Procurations	7
Absente excusée	1
Absents	0
Votants	28

ACTE EXECUTOIRE
Réception par la Sous-Préfecture
le : **24 SEP. 2020**
Publication le : **25 SEP. 2020**

Mesdames, Messieurs,

La municipalité a été saisie par des Harfleurais, victimes des suppressions d'emploi qui doivent advenir d'ici peu dans le cadre de la restructuration de l'usine Dresser-Rand, impactant près de 300 salariés travaillant sur l'agglomération du Havre.

Ce plan de licenciement intervient dans un contexte déjà sclérosé et les solutions qu'il envisage pour les salariés ne représentent aucune alternative viable ou crédible. Premièrement, une partie des usines qui doivent accueillir certains employés reclassés n'existent pas encore et avaient pour vocation d'accroître l'emploi dans notre agglomération et non de pallier à l'augmentation du chômage ; parmi elles, l'usine éolienne du Havre qui avait été présentée par le président de la Communauté Urbaine comme une garantie d'un pacte de transition écologique modèle générateur d'emploi.

Deuxièmement, ces reclassements ne comportent aucune garantie quant à la conservation d'un emploi et des conditions qui lui sont rattachées (égalité salariale ou de grade).

Troisièmement, ces reclassements ne prennent pas en compte les bouleversements sociaux professionnels et familiaux auxquels ils astreignent les salariés reclassés (recomposition des aptitudes professionnelles, changement du cadre de travail, mobilité professionnelle comme de l'ensemble de la famille, perte d'emploi pour le conjoint, rupture des solidarités intrafamiliales...).

Dans le même temps, le gouvernement déploie un plan de relance qui repose pour une grande partie sur la baisse des impôts sur les entreprises dont les recettes fiscales sont avant tout destinées aux collectivités locales. Cette perte se chiffrerait à 10 milliards d'euros par an, dont 3,2 mds € en réduction de 50 % de la part de foncier des établissements industriels. Pour la Région Normandie, cette baisse des impôts fonciers des entreprises représente une perte de 288 millions d'euros par an. . Aussi, non seulement les collectivités vont voir leurs recettes baisser davantage, mais elles vont également dépendre davantage des versements d'État alors même que ce dernier affiche sa volonté de décentraliser davantage. Or, alors que les plans de licenciements comme celui que subissent les salariés de Dresser-Rand, risquent de se succéder dans le contexte d'une crise économique naissante et reconnue par tous, à commencer par le gouvernement, ce sont ces mêmes collectivités territoriales qui vont être amenées à répondre à la précarisation grandissante de leurs habitants, travail qu'elles ont déjà entamé depuis le mois de mai 2020.

Alors que les aides du gouvernement se sont destinées avant tout aux entreprises, alors que ce plan de relance est annoncé comme un moyen d'éviter ce genre de plan de licenciement, alors que les conditions de reclassement ne répondent à aucun critère acceptable, ni économiquement, ni socialement, nous refusons la logique qui laisserait entendre que la sauvegarde de l'emploi prévaut désormais à sa création. Nous souhaitons dénoncer cette décision prise par les responsables de Dresser-Rand et pointer les incohérence criantes qui existent entre la volonté affichée par le gouvernement et les faits avérés vécus par nos concitoyens dont cette situation est révélatrice.

En conséquence et après en avoir délibéré, je vous propose que notre conseil municipal adopte le vœu suivant qui sera adressé à Madame la Sous-Préfète du Havre, à Monsieur le Député de la 8^{ème} circonscription de Seine-Maritime, à Monsieur le Président du Conseil Régional de Normandie, à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, à Monsieur le directeur de l'usine Dresser-Rand du Havre, à Mesdames et Messieurs les représentants syndicaux de l'usine Dresser-Rand du Havre :

Suite à l'annonce du plan de licenciement concernant l'usine Dresser-Rand située au Havre et impactant potentiellement près de 300 salariés domiciliés dans l'agglomération havraise dont Harfleur, le Conseil Municipal d'Harfleur,

- s'inquiète de ce mauvais coup porté à l'économie de notre agglomération et des conséquences sociales qui vont en découler.
- demande au représentant de l'État de mettre en place les conditions d'un reclassement complet des salariés concernés sur des emplois nouveaux en complément de ceux promis dans le cadre du pacte de transition énergétique.
- souhaite l'organisation, avec l'ensemble des collectivités concernées, d'une table ronde permettant l'examen des impacts locaux cumulés de ce plan de licenciement et de reclassement et des mesures d'allègement fiscal annoncées par l'État dans le cadre du plan France-relance.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité
les conclusions de ce rapport.
Fait et délibéré en l'Hôtel de ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués
Pour extrait certifié conforme
Christine MOREL
Maire*



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.